26.04.2010 – 11:22 Uhr

Le Comité de l'USS adopte le texte constitutionnel destiné à l'initiative populaire pour des salaires minimums

Bern (ots) -

Lors de sa séance du 28 avril, le Comité de l'Union syndicale suisse (USS) s'occupera principale-ment de son initiative pour des salaires minimums. Cette dernière demande que la Confédération et les cantons protègent les salaires et favorisent l'inscription de salaires minimums dans les conven-tions collectives de travail, et que la Confédération édicte un salaire minimum légal.
Le Comité va apporter la dernière touche au texte constitutionnel nécessaire à cet effet ; cela, à l'intention de l'Assemblée des délégué(e)s de l'USS qui l'adoptera le 17 mai prochain.
À l'occasion d'un point de presse, qui aura lieu juste après la séance du Comité de l'USS, le président de l'USS, Paul Rechsteiner, présentera brièvement - eu égard à la conférence de presse du Conseil fédéral - les décisions qui auront été prises, ainsi que les principales dispositions qui figureront dans l'initiative populaire.
Ce point de presse aura lieu
mercredi 28 avril 2010, de 13 h 30 à 13 h 50,
à l'hôtel Kreuz (Salle Anker, 2e sous-sol), Zeughausgasse 41, à Berne.
Paul Rechsteiner, président de l'USS, prendra la parole.
Seront également présent pour répondre à vos éventuelles questions :
Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS
Vania Alleva, membre du comité directeur du syndicat Unia
Dans l'attente de vous rencontrer mercredi, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Contact:

Ewald Ackermann,Service de l'information de l'USS : 031 377 01 09 ou 079 660 36 14

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100602203 abgerufen werden.